

Commission Locale de l'Eau
Du SAGE de la Nappe de Beauce
PETR du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
48 bis Faubourg d'Orléans
45300 PITHIVIERS

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DE LA NAPPE DE BEAUCE ET DE SES MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES**

Compte-rendu de la réunion du 3 juillet 2025

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Nappe de Beauce, constituée par l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2000, s'est tenue à la salle polyvalente de Dadonville (45).

La séance est présidée par Mme BÉVIÈRE, Présidente de la Commission Locale de l'eau.

La liste des présents et des personnes excusées est jointe en annexe.

L'ordre du jour comprend 5 points :

1. Validation du compte rendu de la CLE du 24 mars 2025 ;
2. Changement de structure porteuse de la CLE : Validation de la décision du Bureau du 16 juin 2025 ;
3. Avancement des études ;
4. Point sur la situation des nappes et des cours d'eau de la Nappe de Beauce ;
5. Points divers.

Mme BÉVIÈRE ouvre la séance à 9h45, remercie les personnes présentes et informe l'assemblée des personnes excusées et des pouvoirs donnés. Elle rappelle que la CLE a modifié son règlement intérieur lors de la précédente réunion. Il permet dorénavant aux membres de porter au maximum 2 pouvoirs au lieu d'1 initialement.

Elle informe l'assemblée de la présence de M. LAURENT, de la Chambre régionale des comptes du Centre-Val de Loire.

Point 1 : Validation du compte rendu de la CLE du 24 mars 2025

Mme BÉVIÈRE rappelle les principaux points abordés lors de la CLE du 24 mars 2025, notamment le vote du budget et le lancement de l'appel à candidature afin de trouver une nouvelle structure porteuse, suite à la décision du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais en février 2025 de ne plus porter au 31 décembre 2025. Lors de cette réunion, l'EPAGE du Bassin du Loing avait fait part de sa volonté de répondre à cet appel à candidature pour devenir la nouvelle structure porteuse de la CLE.

Le compte rendu de la réunion de la CLE du 24 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

Point 2 : Changement de structure porteuse de la CLE : Validation de la décision du Bureau du 16 juin 2025

M. DELAUNAY rappelle aux membres de la CLE la démarche de gouvernance entamée en décembre 2021 et définitivement lancée par l'étude de concertation autour des enjeux du SAGE en septembre 2022, confiée au cabinet d'études Auxilia. La réunion de ce matin est la concrétisation de ces 4 années de travail. Il s'attarde sur les éléments récents du calendrier (*voir diaporama joint*).

Mme BÉVIÈRE précise que le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais n'était pas la structure idéale pour porter une CLE mais que le travail réalisé depuis 2000 a été de qualité. Elle rappelle que la CLE a défini plusieurs critères dans son appel à candidature. Une seule structure a répondu : l'EPAGE du Bassin du Loing.

M. DELAUNAY présente succinctement les éléments issus du dossier de candidature de l'EPAGE du Loing (*voir diaporama joint*).

Mme BÉVIÈRE souligne l'importance de la proposition de l'EPAGE du Bassin du Loing de maintenir la cellule d'animation de la CLE dans les locaux du PETR Beauce Pithiverais en Gâtinais à Pithiviers, celle-ci permet de conserver une position géographique centrale. Une convention peut être mise en place.

Mme KERVEVAN rappelle que le financement de l'animation a été le point dur de ces dernières années, avec des difficultés pour boucler le budget. Elle demande comment l'EPAGE du Loing compte s'emparer de cette problématique.

Mme PRUVOT indique que l'EPAGE s'est adjoint les conseils d'un cabinet financier afin de préparer au mieux leur plan de financement jusqu'en 2030 en intégrant les programmes d'actions qu'ils portent (CTEC, PTGE, ...) ainsi que l'animation et les études de la CLE. Le modèle de financement sera le même qu'actuellement, avec les partenaires financiers historiques (Agences de l'eau et Région Centre-Val de Loire) ainsi que les autres structures GEMAPI présentes sur la Nappe de Beauce. L'EPAGE équilibrera le budget au besoin.

Mme BÉVIÈRE annonce que le bureau de CLE, réuni le 16 juin dernier, a délibéré à l'unanimité sur le fait de présenter en séance plénière la candidature de l'EPAGE du Bassin du Loing, en vue de porter la Commission Locale de l'Eau de la Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques associés à compter du 1er janvier 2026, en lieu et place du PETR Beauce Gâtinais en

Pithiverais. N'ayant pas d'autres questions ou remarques, elle soumet la proposition au vote. **Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'EPAGE du Bassin du Loing sera la nouvelle structure porteuse de la CLE au 1^{er} janvier 2026.**

La décision sera notifiée lors du bureau du PETR Beauce Pithiverais en Gâtinais le 10 juillet 2025, et envoyée au Président de l'EPAGE du Bassin du Loing.

Mme BÉVIÈRE souhaite la bienvenue à L'EPAGE, et remercie l'ensemble des partenaires techniques et financiers de la CLE, notamment les 2 Agences de l'eau et la Région Centre-Val de Loire.

Point 3 : Avancement des études

Mme BÉVIÈRE rappelle que la CLE s'est engagée à terminer les 3 études en cours avant la fin de l'année 2025.

Mme BOUDEHRI et M. DELAUNAY détaillent l'avancement de ces études (*voir diaporama joint*) :

- Mise à jour de l'étude sur l'incidence des forages proximaux de l'Aigre et analyse de solutions alternatives permettant de réduire leur influence sur le débit des cours d'eau.

M. HUGUET, anciennement à la DDT d'Eure-et-Loir, rappelle que l'objectif de cette étude est aussi de répondre au régime dérogatoire de l'arrêté sécheresse eaux superficielles d'Eure-et-Loir, qui arrive à son terme en fin d'année 2025. L'actualisation de la connaissance est effectuée, le bureau d'études réalisera maintenant une analyse coût-bénéfice qui permettra aux membres du COPIL et aux irrigants de prendre les meilleures décisions.

M. GOLAZ ajoute qu'il est important de ne pas laisser les irrigants sans réponse, il remercie la CLE de s'être emparée de cette problématique. Il rappelle que les déplacements des forages n'avaient pas pu se faire en 2011 par manque de moyens financiers.

Mme BELLALOU demande si les irrigants non concernés par les forages impactants ont été mis au courant de l'avancée de l'étude.

Mme BÉVIÈRE confirme qu'un courrier est en cours de rédaction et sera envoyé aux irrigants.

M. BRIDET indique que les forages proximaux impactants sont un réel problème pour l'Aigre, le déplacement de ces forages n'est peut-être pas la meilleure des solutions. Il faudra également s'assurer que les solutions alternatives aient aussi un impact positif avéré sur le débit du cours d'eau. Il ne faut pas se priver d'explorer d'autres pistes comme par exemple l'évolution des pratiques agricoles.

Mme BÉVIÈRE confirme que la profession agricole l'a bien compris et que tout le monde travaille dans ce sens.

- Etude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin ;

Mme BÉVIÈRE espère que les blocages sont levés et que l'étude technique va pouvoir arriver à terme. Les arbitrages politiques auront lieu dans un second temps.

- Etude sur la gestion quantitative dans les eaux superficielles de la Nappe de Beauce ;

M. GOLAZ indique qu'ils ont bien reçu le mémoire en réponse aux remarques formulées mais pas le rapport modifié.

M. NAIZOT ajoute que le bureau d'études a écarté les données provenant des OUGC, et qu'il serait bien de faire l'exercice avec celles-ci, ne serait-ce que sur un sous-bassin versant.

M. CUGNART s'interroge sur les points bloquants qui ont mené le COPIL à ne pas valider la 1^{ère} phase de l'étude ?

M. DELAUNAY répond que l'objectif de la phase 1 était de valider les débits désinfluencés des cours d'eau exutoires de la Nappe de Beauce. Les 2 points bloquants aux yeux du COPIL ont été la non prise en compte des données issues des OUGC pour les prélèvements d'irrigation et le choix de prendre en compte l'impact au cours d'eau moyenné et pondéré de tous les prélèvements à l'échelle de chaque sous-bassin versant plutôt que l'impact propre à chaque point de prélèvement.

Point 4 : Point sur la situation des nappes et des cours d'eau de la Nappe de Beauce

Mme BOUDEHRI et M. DELAUNAY présentent les indicateurs piézométriques et les chroniques débitométriques aux points nodaux de la Nappe de Beauce (*voir diaporama joint*). Un point sur les arrêtés sécheresse pris par les services de l'Etat est également fait (<https://vigieau.gouv.fr/>).

M. NAIZOT indique que des travaux vont être réalisés au cours de l'été sur le piézomètre de Batilly-en-Gâtinais.

M. POITE apporte des précisions sur l'amont de la Cisse, puisque la station automatique est située en aval de la Nappe de Beauce : les débits se maintiennent pour le moment en accord avec les hauts niveaux de la nappe et malgré les prélèvements importants de ces dernières semaines.

MM. DELHOSTAT ET NAIZOT confirment que le Puiseaux est considéré en assec, et que le Vernisson y est également depuis 2 semaines.

M. HUGUET informe la CLE que les prochains jaugeages auront lieu la semaine suivante sur les cours d'eau loirétains.

M. GOLAZ rapporte qu'une cellule sécheresse s'est tenue en Eure-et-Loir le 2 juillet. La partie ouest du département faisait l'objet de cette réunion, en raison notamment d'une mauvaise recharge de la Nappe du Cénomaniens ; pas d'inquiétude à avoir côté Nappe de Beauce.

Mme BÉVIÈRE demande aux représentants de la profession agricole où en est l'irrigation et si le pic estival est passé ?

M. ROBERT indique qu'il reste les légumes de pleins champs, le maïs et les betteraves à irriguer.

M. GOLAZ ajoute que les céréales sont en train d'être moissonnées, et que c'est l'irrigation de ces dernières qui est la plus impactante car les surfaces sont plus importantes.

M. BRIDET indique que les élus régionaux sont interpellés par les citoyens depuis quelques jours sur les pratiques d'irrigation qui n'ont pas cessé pendant les périodes de canicules. Cela suscite une forte incompréhension. Il demande plus de communication sur les pratiques et la réglementation.

M. BOURGEOIS répond que l'irrigation est quelquefois imposée par les contrats qui lient les agriculteurs aux industriels. Il prend l'exemple des pommes de terre pour lesquelles les contrats signés imposent une irrigation précise chaque semaine en dépit de la situation climatique et météorologique. Il faut, selon lui, également communiquer auprès des industriels et des consommateurs.

M. BRIDET le remercie pour ces informations et ajoute qu'il faudra faire évoluer les mentalités de chacun.

Mme BÉVIÈRE insiste sur le fait de communiquer le plus régulièrement possible sur ce sujet important et quelquefois conflictuel.

Mme PELLETIER-CREUSOT demande s'il y aurait un intérêt à modifier les seuils de gestion dans le Montargois, compte tenu du comportement de la nappe et des cours d'eau ?

M. DELHOSTAT indique que le Puisieux et le Vernisson ne sont pas totalement connectés aux calcaires de Beauce et que cela explique les assecs répétés. Des investigations sont menées par l'EPAGE sur ce sujet.

Mme BÉVIÈRE ajoute que c'est l'un des enjeux principaux de la CLE que de réussir à maintenir cet équilibre entre les milieux et les usages, les efforts de chacun sont les bienvenus pour y arriver.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme BÉVIÈRE remercie les membres de la CLE de leur présence, leur souhaite de bonnes vacances et lève la séance à 11h30.



Décision de la Commission Locale de l'Eau de la Nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés Changement de structure porteuse au 1^{er} janvier 2026

Considérant la délibération N°10/2025 du Comité Syndical du PETR « BEAUCE-GÂTINAIS EN PITHIVERAIS » du 27 février 2025, ayant pour objet « l'abandon du portage administratif et financier de la CLE du SAGE Nappe de Beauce par le PTER Beauce Gâtinais en Pithiverais »,

Vu l'appel à candidature pour le changement de structure porteuse, lancé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Nappe de Beauce, en séance plénière de la CLE le 24 mars 2025,

Vu l'unique dossier de candidature reçu le 23 avril 2025 de la part de l'EPAGE du Bassin du Loing,

Considérant la présentation du dossier de candidature de l'EPAGE du Bassin du Loing intervenue lors de la réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du 16 juin 2025,

La Présidente de la Commission Locale de l'Eau demande aux membres de la CLE de se prononcer sur la nouvelle structure porteuse à compter du 1^{er} janvier 2026 lors d'un vote à mains levées.

Nombre de votants : 39
Candidat : EPAGE du Bassin du Loing
Résultat du vote : EPAGE du Bassin du Loing : Unanimité

La Commission Locale de l'Eau de la Nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, lors de la séance plénière du 3 juillet 2025, de confier son portage administratif et financier à l'EPAGE du Bassin du Loing à compter du 1^{er} janvier 2026.

Une notification de la décision sera faite au PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais et à l'EPAGE du Bassin du Loing. La décision sera annexée au compte-rendu de la CLE.

Fait à Pithiviers, le 3 juillet 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Monique Bévière'.

Monique BÉVIÈRE
Présidente de la Commission Locale de l'Eau
de la Nappe de Beauce
et de ses milieux aquatiques associés

LISTE DES PERSONNES PRESENTES – MEMBRES DE LA CLE NAPPE DE BEAUCE

Collège des collectivités locales et établissements publics locaux

Liste des personnes présentes :

- M. Christian BARRIER, Vice-Président du SMORE (45), a reçu le pouvoir de M. Bernard ESPUGNA, Maire de Beauce-la-Romaine (41),
- Mme Monique BÉVIÈRE, Présidente du PETR Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (45), Présidente de la CLE, a reçu les pouvoirs de M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Président du PNR du Gâtinais Français (91), et de M. Pascal FOURNIER, Vice-président du SIARCE (91), Vice-Président de la CLE,
- Mme Sylviane BOENS, Conseillère régionale du Centre-Val de Loire (28),
- M. Jean-François BRIDET, Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire, Vice-Président de la CLE,
- M. Jacques CEVOST, Adjoint au maire de Vitry aux Loges (45),
- M. Damien CHARPENTIER, Vice-Président de l'EPAGE du Loing (45),
- M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau (28),
- M. Vincent DEVAILLY, Conseiller départemental du Loiret (45),
- M. Francis PERON, Maire de Bouzonville-aux-Bois (45), a reçu pouvoir de M. Bruno VIVIER, Maire de Charsonville (45),
- Mme Maryse PERSILLARD, Conseillère départementale de Loir-et-Cher (41),
- M. Hugues ROBERT, Maire de Loigny-la-Bataille (28), Vice-Président de la CLE, a reçu pouvoir de M. Pascal HUGUET, Président de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire (41),
- M. Lionel VAUDELIN, Vice-Président du SIARJA (91), Vice-Président de la CLE.

Liste des personnes excusées :

- M. Thierry BRACQUEMOND, Conseiller départemental du Loiret (45),
- Mme Samia CARTIER, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Essonne (91),
- M. Bernard ESPUGNA, Maire de Beauce-la-Romaine (41), adonné pouvoir à M. Christian BARRIER, Vice-Président du SMORE (45),
- M. Pascal FOURNIER, Vice-président du SIARCE (91), Vice-Président de la CLE, a donné pouvoir à Mme Monique BÉVIÈRE, Présidente du PETR Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (45), Présidente de la CLE,
- M. Marc GAUDET, Président du Conseil Départemental du Loiret (45),
- M. Philippe GUNDALL, représentant de l'EPTB Seine-Grands Lacs,
- M. Pascal HUGUET, Président de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire (41), a donné pouvoir à M. Hugues ROBERT, Maire de Loigny-la-Bataille (28), Vice-Président de la CLE,
- M. Bruno VIVIER, Maire de Charsonville (45), a donné pouvoir à M. Francis PERON, Maire de Bouzonville-aux-Bois (45).

Collège des représentants des usagers

Liste des personnes présentes :

- Mme Sarah BELLALOU, OUGC Beauce centrale du Loir-et-Cher,
- Mme Nicole COMBREDT, France Nature Environnement Centre-Val de Loire,
- Mme Claire CORREC, Eure-et-Loir Nature,
- M. Jules CUGNART, FDAAPPMA du Loiret,
- M. Michel GENIN, France Nature Environnement Ile-de-France,
- M. Matthieu MARDELET, Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir,
- M. Thomas PROUTHEAU, Chambre d'agriculture du Loiret, a reçu les pouvoirs de la Chambre régionale d'agriculture d'Ile-de-France et de la Chambre départementale d'agriculture de Loir-et-Cher,
- M. Bruno ROCQUAIN, Chambre régionale de Commerce et d'Industrie de Centre-Val de Loire,
- M. Jean-Paul VINCENT, UFC Que Choisir.

Liste des personnes excusées :

- Chambre régionale d'agriculture d'Ile-de-France, a donné pouvoir à la Chambre départementale d'agriculture du Loiret,
- Chambre départementale d'agriculture de Loir-et-Cher, a donné pouvoir à la Chambre départementale d'agriculture du Loiret.

Collège des représentants des services de l'Etat

Liste des personnes présentes :

- M. Antonin DALBEPierre, DDT du Loiret, a reçu pouvoir de la DRAAF de la Région Centre-Val de Loire,
- Mme Carole KERVEVAN, Agence de l'eau Loire-Bretagne, a reçu les pouvoirs de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de l'OFB Centre-Val de Loire,
- M. Romaric MACAIRE, DRIEAT d'Ile-de-France, a reçu les pouvoirs de la Préfecture de Région Ile-de-France et de la DDT des Yvelines,
- M. Thierry NAIZOT, DREAL Centre-Val de Loire, a reçu pouvoir de la Préfecture de Région Centre-Val de Loire,
- M. Olivier POITE, DDT de Loir-et-Cher.

Liste des personnes excusées :

- M. Christophe HURAUULT, Sous-Préfet de Pithiviers,
- Agence de l'eau Seine-Normandie, a donné pouvoir à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- DDT de Seine-et-Marne,
- DDT des Yvelines, a donné pouvoir à la DRIEAT d'Ile-de-France,
- DRAAF de la Région Centre-Val de Loire, a donné pouvoir à la DDT du Loiret,

- OFB Centre-Val de Loire, a donné pouvoir à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- ONF Centre Ouest Auvergne Limousin,
- Préfecture de Région Centre-Val de Loire, a donné pouvoir à la DREAL Centre Val de Loire,
- Préfecture de Région Ile-de-France, a donné pouvoir à la DRIEAT Ile-de-France.

REPRESENTANTS DES STRUCTURES GEMAPI - NON-MEMBRES DE LA CLE

- M. Martial BOURGEOIS, CC de la Plaine du Nord Loiret (45),
- Mme Diane CHEN, CA Etampois-Sud-Essonnes (91),
- Mme Delmira DAUVILLIERS, CC du Pithiverais-Gâtinais (45),
- Mme Cassandre DUME, Syndicat de l'Orge (91),
- M. Bryan LADNER, CC Berry Loire Puisaye (45),
- Mme Emilie LEGENDRE, CC Cœur de Beauce (28),
- M. Denis LENOBLE, CC du Pithiverais (45).

AUTRES PERSONNES PRESENTES

- Mme Nina BOUDEHRI, Cellule d'animation du SAGE Nappe de Beauce,
- Mme Florence BOUVARD-VERSLIPE, Cellule d'animation du SAGE Nappe de Beauce,
- M. Emmanuel CAMPLO, SMORE,
- Mme Sirella CHAMOREAU, PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,
- Mme Florine CHAMPION, CLE du Loir,
- M. Bastien DELAUNAY, Cellule d'animation du SAGE Nappe de Beauce,
- M. Marc DESBORDES, Chambre régionale de Commerce et d'Industrie de Centre-Val de Loire,
- M. Julien DELHOSTAT, EPAGE du Loing,
- M. Francis GOLAZ, Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir,
- M. Emile HUGUET, DDT du Loiret,
- M. Emmanuel LAURENT, Chambre régionale des comptes du Centre-Val de Loire,
- M. Benoit LOUCHARD, Chambre d'agriculture du Loiret,
- Mme Isabelle MERESSE, Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- Mme Marie-Noëlle NOZACH, Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire,
- M. Antoine PADILLA, PNR du Gâtinais Français,
- Mme Sophie PELLETIER-CREUSOT, SIARJA,
- Mme Anne PRUVOT, EPAGE du Loing,
- Mme Maryvonne SIEBENALER, SIARJA,
- M. David VOYER, PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais.